

LE 7 NOVEMBRE 2022

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 7 novembre à 19h, présidée par Mme Hélène Daneau, mairesse et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais.

Le conseiller, M. Jean-Sébastien Bouffard est absent. Le conseiller Jean-Sébastien Bouffard suit l'assemblée à distance via un lien Zoom, sans droit de parole, d'intervention et/ou de vote.

Assiste également à l'assemblée M. André Martel, directeur général et greffier-trésorier.

La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre l'assemblée devant cinq citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 7 novembre 2022 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2022

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la date pour le dépôt du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation

5.2 Calendrier des assemblées publiques

5.3 Mandat pour la gestion des documents et des archives 2023 - HB
Archivistes

5.4 Contrat d'entretien des aménagements paysagers – Myriam Fréchette

5.5 Fermeture du bureau municipal

5.6 Mandat pour maintenance du réseau géodésique - Consultant Génie
Municipal

5.7 Nomination de Justin Doyle pour l'application des règlements municipaux
et provinciaux

5.8 Dépôt du Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports
financiers spécifiques à la municipalité de Hatley

5.9 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières –
Fondation Québec Lodge

5.10 Autorisation de destruction de documents

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Aucun

**Résolution
2022-168**

- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Adoption du budget de la Régie incendie Memphrémagog Est (RIME)
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2022
 - 8.2 Dérogation mineure – 2022-10-0023 – 14, chemin des Hirondelles
 - 8.3 Calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme pour 2023
 - 8.4 Recommandation à la CPTAQ pour le transfert du chemin Lord
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Entente intermunicipale pour la collecte des plastiques agricoles – MRC de Coaticook
- 10. LOISIRS et CULTURE**
 - 10.1 Demande de subvention auprès du Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie (CSLE) – Plaisirs d'hiver 2023
- 11. FINANCES**
 - 11.1 Rapport de délégation de compétence
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 octobre 2022
- 12. DIVERS**
 - 12.1 Ajout
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 octobre 2022

**Résolution
2022-169**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 octobre 2022 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la date pour le dépôt du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation

**Résolution
2022-170**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte et résolu d'adopter le budget 2023 et le plan triennal d'immobilisation lors d'une assemblée spéciale qui sera tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil au 2100, route 143 à Hatley et de publier un avis public du contenu de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Calendrier des assemblées publiques

Résolution 2022-171

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adopter le calendrier des assemblées publiques suivant pour l'année 2023 :

Les séances débiteront à 19 h les premiers lundis du mois, exceptions faites du lundi 9 janvier et du mardi 5 septembre :

- | | | |
|-------------|-----------------------|---------------|
| ● 9 janvier | ● 6 février | ● 6 mars |
| ● 3 avril | ● 1 ^{er} mai | ● 5 juin |
| ● 3 juillet | ● 7 août | ● 5 septembre |
| ● 2 octobre | ● 6 novembre | ● 4 décembre |

Adopté à l'unanimité.

5.3 Fermeture du bureau municipal

Résolution 2022-172

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu de fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du jeudi 22 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

5.4 Mandat pour la gestion des documents et des archives 2023 – HB Archivistes S.E.N.C

Résolution 2022-173

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter l'option 3 de l'offre de services de HB archivistes S.E.N.C. dont le tarif horaire est de 60,00 \$ plus les taxes applicables, ou un tarif hebdomadaire de 1 283,86 \$ plus les taxes applicables pour des périodes de 4 jours et plus, pour la gestion des documents et des archives pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

5.5 Contrat d'entretien des aménagements paysagers – Myriam Fréchette

Résolution 2022-174

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 5 378 \$, plus taxes, afin de procéder à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité, dont l'hôtel de Ville, le Parc Gaston Giguère, la jonction du chemin du Ruisseau, le jardin des Pionniers et le parc Bacon's Bay pour la saison 2023.

Adopté à l'unanimité.

5.6 Mandat pour maintenance du réseau géodésique – Consultant Génie Municipal

Résolution 2022-175

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'accepter la soumission de M. Léo Beaudoin, consultant, au montant de 5 977,76 \$, plus les taxes applicables, pour l'inspection et la maintenance du réseau géodésique pour une période de 5 ans, allant de 2023 à 2028.

Adopté à l'unanimité.

5.7 Nomination de Justin Doyle pour l'application des règlements municipaux et provinciaux

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et environnement sera absent durant 5 semaines à partir du mois de novembre;

Considérant que, pour conserver un délai de traitement des demandes raisonnable, un remplacement de l'inspecteur est nécessaire;

Considérant que le directeur général adjoint possède les connaissances nécessaires pour l'application des diverses réglementations;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Vincent Drouin-Landry conservera également la nomination pour l'application des règlements municipaux;

**Résolution
2022-176**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu de nommer M. Justin Doyle comme fonctionnaire désigné et/ ou autorité compétente pour l'application des divers règlements municipaux et lui conférant tous les droits et obligations que prévoient les lois provinciales et les règlements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

5.8 Dépôt du Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers spécifiques à la municipalité de Hatley

**Résolution
2022-177**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents de confirmer à la Commission municipale du Québec que le Rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers spécifique à la municipalité de Hatley a bel et bien été présenté déposé à chaque membre du conseil lors de l'assemblée du conseil tenue le 7 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

5.9 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – Fondation Québec Lodge

Considérant que la décision de la Commission municipale du Québec, dossier CMQ-69116-001 (32589-22) accorde une exemption de taxes à la Fondation rétroactivement au 1^{er} janvier 2022;

Considérant que, suivant cette décision, la Municipalité doit effectuer le remboursement de la somme de 7 134,33\$ à la Fondation Québec Lodge et que cette somme devra conséquemment être assumée par l'ensemble des propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité;

Considérant que l'unité d'évaluation de la Fondation Québec Lodge est le regroupement de 3 lots;

Considérant que seulement un lot est utilisé pour les activités du camp de jour et de camp de vacances;

Considérant que les activités de camp de jour et de vacances se déroulent seulement sur une période de 8 semaines sur 52 dans une année;

Considérant que les activités pédagogiques se déroulent principalement de 9h à 12h durant cette période de 8 semaines;

Considérant que le conseil est d'avis que la Fondation Québec Lodge n'a pas fait preuve de dynamisme dans la promotion de ses activités auprès des citoyens de Hatley afin de faire connaître leurs services;

Considérant que Fondation Québec Lodge n'offre aucun avantage aux citoyens de Hatley en contrepartie d'une exemption de taxes;

**Résolution
2022-178**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal de respecter la décision de la Commission municipale du Québec et d'émettre un chèque 7 134,33\$ pour le remboursement des taxes 2022 à la Fondation Québec Lodge et de demander aux administrateurs de la Fondation Québec Lodge de faire preuve d'ouverture afin d'accorder aux résidents d'Hatley des privilèges significatifs compte tenu des montants importants impliqués dans la décision.

Adopté à l'unanimité.

5.10 Autorisation de destruction de documents

Attendu que HB archivistes propose une liste de documents à détruire;

**Résolution
2022-179**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le directeur général de procéder à la destruction des documents inscrits dans la liste préparée par HB Archivistes.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Aucun

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du budget de la Régie incendie Memphrémagog Est (RIME)

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré de l'ordre de 1 657 835 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité sera de 109 102 \$;

**Résolution
2022-180**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adopter le budget de la Régie incendie Memphrémagog Est tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2022

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en octobre 2022. Pour la période visée, 10 permis de construction pour 7 185 000 \$, 31 permis de rénovation/modification pour un montant de 1 060 200 \$, 10 permis pour garages et piscines pour 1 021 500 \$ et 7 permis dans la catégorie autre.

8.2 Dérogation mineure – 2022-10-0023 – 14, chemin des Hirondelles

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé au 14, chemin des Hirondelles ont soumis une demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis pour le bâtiment principal de type roulotte;

Considérant que l'article 8.3.2. du *Règlement de zonage 98-06* mentionne que la superficie protégée par droit acquis peut être contestée par le propriétaire en démontrant, à l'aide de documents justificatifs, qu'il y avait antérieurement une occupation plus grande que celle mesurée par la municipalité;

Considérant que les propriétaires souhaitent obtenir une superficie protégée par droit acquis de 27,64 mètres carrés plutôt que 24,29 mètres carrés pour le bâtiment principal (roulotte);

Considérant que les propriétaires ont déposé des documents démontrant l'occupation d'une superficie supérieure à celle mesurée par la municipalité dans le passé;

Considérant que l'application des dispositions du *Règlement de zonage 98-06* a pour effet de causer un préjudice aux demandeurs;

Considérant que les membres du CCU recommandent d'accepter la demande;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

**Résolution
2022-181**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal d'accepter la demande de contestation de la superficie protégée par le droit acquis et de reconnaître une superficie de 27,64 mètres carrés pour le bâtiment principal (roulotte), plutôt que 24,29 mètres carrés tel que permis par l'article 8.3.2, du *Règlement de Zonage 98-06*.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme pour 2023

**Résolution
2022-182**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents de confirmer le calendrier des rencontres du comité consultatif en urbanisme pour 2023. Les rencontres débuteront à 18 h:

- 26 janvier
- 20 avril
- 20 juillet
- 26 octobre
- 23 février
- 25 mai
- 24 août
- 23 novembre
- 23 mars
- 22 juin
- 21 septembre
- 21 décembre

Adopté à l'unanimité.

8.4 Recommandation à la CPTAQ pour le transfert du chemin Lord

Considérant que la municipalité de Hatley souhaite déposer une demande à la CPTAQ pour le morcellement, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 4 666 282 actuellement utilisée comme voie de circulation portant le nom du chemin Lord;

Considérant que cette demande doit être accompagnée d'une résolution appuyant la demande;

Considérant que la résolution appuyant le projet doit être basée sur une analyse du projet en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que la demande consiste à morceler une partie du lot 4 666 282 pour créer un lot distinct comprenant uniquement le chemin Lord et une emprise municipale, tel que présenté sur le plan préparé par l'arpenteur Danick Lessard (minute 15999);

Considérant que le nouveau lot sera cédé à la municipalité pour que celui-ci soit dorénavant considéré comme un chemin public;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'augmenter la superficie utilisée à d'autres fins que l'agriculture;

Considérant que la demande n'aura pas d'effets sur les activités agricole existantes ou sur le développement des activités agricoles futures;

Considérant qu'il n'y a aucun autre emplacement hors de la zone agricole qui pourrait potentiellement être utilisé à des fins de voie de circulation par les résidents du secteur;

Considérant que cette partie du terrain était utilisée comme voie de circulation avant l'entrée en vigueur de la LPTAA;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande et ont conclu que le projet répond à l'ensemble des critères de l'article 62;

**Résolution
2022-183**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le morcellement, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 4 666 282.

Adopté à l'unanimité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Entente intermunicipale pour la collecte des plastiques agricoles – Autorisation de signature

Considérant que la MRC de Coaticook a instauré une collecte de type porte-à-porte auprès des agriculteurs de la région en 2010 et que celle-ci est fort appréciée;

Considérant que depuis quelques années la MRC offre également le service pour les agriculteurs de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité et la MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à la cueillette et le transport des plastiques agricoles et ainsi consigner par écrit les obligations des parties;

Considérant que la municipalité souhaite continuer à offrir ce service aux citoyens;

**Résolution
2022-184**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de renouveler l'entente intermunicipale – Cueillette et le transport des plastiques agricoles avec la MRC de Coaticook pour l'année 2023, au coût de 1 943,42 \$ plus taxes.

Et

D'autoriser la mairesse, Mme Hélène Daneau et le greffier-trésorier, M. André Martel à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Demande de subvention auprès du Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie (CSLE) – Plaisirs d'hiver 2023

**Résolution
2022-185**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du CSLE dans le cadre des Plaisirs d'hiver 2023 au montant de 2 580 \$ afin d'organiser des activités et de procéder à l'acquisition d'équipements.

Adopté à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 353,13 \$, pour le mois d'octobre 2022.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} octobre 2022;

**Résolution
2022-186**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois d'octobre 2022 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 8, 15, 22, 29 octobre et le 5 novembre 2022 pour un montant total de 25 049,30 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 227 au chèque 10 258 pour un montant de 81 685,04 \$ et 26 dépôts directs pour un montant de 91 637,33 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202000529	10227	HYDRO QUÉBEC	Station pompage, hôtel de ville, etc.	1 577,67 \$
531	10228	9067-7295 QC (STODDARD)	Déneigement (1/6)	35 865,68 \$
532	10229	MINISTRE DES FINANCES	Demande d'autorisation CPTAQ/Lord	324,00 \$
533	10230	EXC. ROGER MADORE	Réparation de chemins	3 244,60 \$
534	10231	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 054,16 \$
535	10232	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 174,38 \$
539	10233	ENT ROGER BOISVERT	Appel de service	178,21 \$
540	10234	BELL CANADA	Appel sans frais	382,44 \$
541	10235	LE CODE DUCHARME	Mise-à-jour annuel du code	75,88 \$
543	10236	PIÈCES AUTO COATICOOK	Outils	35,87 \$
544	10237	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	5,00 \$
546	10238	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 484,59 \$
550	10239	CONTRÔLES PROVAN	Réparation de régulateur de pression	1 898,72 \$
552	10240	MICHEL LEBALNC	Capture de castor	158,00 \$
553	10241	PORTE GARAGE RUEL	Réparation porte de garages	496,58 \$
554	10242	SOLUTION SUPÉRIEURES SEC	Produits de nettoyage	173,16 \$
559	10243	SCALABRINI & FILS	Creusage de fossés	7 571,10 \$
563	10244	BIONEST	Entretien annuel de fosse	295,38 \$
564	10245	BERNARD MAYRAND	Présence au CCU	65,00 \$
565	10246	MRC COATICOOK	Collecte des plastiques agricoles 2022	2 300,65 \$
568	10247	N4 MOBILE	Frais mensuel	236,72 \$
569	10248	PUROLATOR	Frais de livraison	9,15 \$
573	10249	9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	5 094,96 \$
575	10250	GENEVIÈVE NADEAU	Remboursement de surcharge et location	615,00 \$
576	10251	NIENKE VAN DER WIJK	Remboursement frais bibliothèque	35,00 \$
578	10252	LILY LEGAULT	Présence au CCU	65,00 \$
579	10253	STUART WEBSTER	Présence au CCU	65,00 \$
580	10254	COGECO CONNEXION	Internet centre et hôtel ville	244,64 \$
583	10255	CENTRE HI-FI COATICOOK	Activation et transfert de cellulaire	178,18 \$
584	10256	LONG & MCQUADE	Location d'éclairage	145,99 \$
585	10257	LUC VERSCHULDEN	Remboursement dépôt	500,00 \$
586	10258	FONDATION QUÉBEC LODGE	Décision CMO-691116-001	7 134,33 \$
				81 685,04 \$
202000530	Dépôt	INFOTECH	Reconfiguration du IPAD	116,41 \$
536	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyse d'eau	843,92 \$
537	Dépôt	ARMATURES COATICOOK	Batterie de back-up	48,24 \$
538	Dépôt	SERVICE ENT. LUMIÈRES	Réparation de luminaires	1 386,37 \$
542	Dépôt	CHANTAL MONTMINY	Remboursement de location	115,00 \$
545	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Configuration branchement à distance	114,96 \$
547	Dépôt	STELM DIV. DEMCO	Inspection des bornes fontaines	3 486,39 \$
548	Dépôt	MARCHÉ PATRY	Lait, café et breuvage	103,98 \$
549	Dépôt	H.T.C.K.	Essence voirie	609,33 \$
551	Dépôt	EXC CHARLES GRENIER	Gravier	497,52 \$
555	Dépôt	HUOT	Appel de services	551,88 \$
556	Dépôt	SIGNO PLUS	Panneaux de signalisation	100,61 \$
557	Dépôt	BOB POULIOT INC. 2002 STANDISH	Contrat imprimantes	109,23 \$
558	Dépôt	COMMUNICATION	Migration & installation Cloudflare	1 310,72 \$
560	Dépôt	BUREAU EN GROS	Fourniture de bureau	31,01 \$
561	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Repas atelier, cafetière et déplacement	572,28 \$

562	Dépôt	JUSTIN DOYLE	Remboursement de dépenses	116,25 \$
566	Dépôt	CONST. GOUDREAU	Rechargement et nivelage	52 929,33 \$
567	Dépôt	VIVACO ARCHIIVISTE MICHEL	Vis	18,33 \$
570	Dépôt	HAMEL	Gestion des archives	1 358,28 \$
571	Dépôt	FRANÇOIS ROUILLARD	Frais de déplacement été 2022	1 528,70 \$
572	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager hôtel de ville	120,00 \$
574	Dépôt	FQM ASSURANCES	Contrat d'assurance 2022-2023	17 421,47 \$
577	Dépôt	WASTE MANAGEMENT	Cueillettes de recyclage	7 604,94 \$
581	Dépôt	VINCENT DROUIN-LANDRY	Remboursement de dépenses Entretien ménager centre communautaire	96,28 \$
582	Dépôt	VANESSA HOULE		445,90 \$
				91 637,33 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 octobre 2022

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 octobre 2022.

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande des explications au sujet du dossier de Québec Lodge et se demande pourquoi, si nous n'en retirons rien, nous leur offrons un congé de taxes. La mairesse, Mme Daneau explique le processus amenant au privilège d'exemption de taxes et précise que la municipalité a fait valoir son point de vue à la Commission municipale du Québec mais que cette dernière a tout de même accordé l'exemption à Québec Lodge mais, qu'en retour les élus, demandent à ceux-ci de faire preuve d'ouverture pour accorder des privilèges aux citoyens de Hatley.

La citoyenne demande si la résolution adoptée concernant le 14 des Hirondelles lui accorde des droits supplémentaires. Mme Daneau explique que cette résolution vient seulement confirmer la superficie de droit acquis pour la superficie au sol de la roulotte, tel que notre réglementation le permet.

La citoyenne demande s'il est possible que le compost soit ramassé en octobre compte tenu de tous les sacs de feuilles que l'automne génère. La mairesse demande au directeur général de voir à faire modifier le calendrier de collecte pour l'an prochain tel que nous avons déjà discuté.

Une résidente félicite le conseil pour ses démarches afin d'améliorer la qualité de la route 143 auprès du MTQ. Mme Daneau la remercie et ajoute qu'il y a aussi des démarches actuellement en cours avec le MTQ afin d'abaisser la vitesse dans certain secteur de la municipalité.

La résidente demande des explications pour procéder au transfert d'un chemin de tolérance à la municipalité. Mme Daneau invite la résidente de contacter l'administration municipale qui va lui expliquer les conditions de transfert.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19h26.

Hélène Daneau
Mairesse

André Martel
Directeur général/greffier-trésorier